

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Echange d'apprentis Suisse romande/Québec**

**Rappel**

*Du 23 au 29 octobre dernier le Forum Interparlementaire romand (FIR) a organisé un voyage au Canada, principalement dans la province du Québec, pour 38 députés provenant des 6 cantons romands. Les députés y participaient de leur propre choix et à leurs frais. Le but de ce voyage était de pouvoir mieux connaître un pays bilingue et fédéraliste. La province du Québec recense 8 millions d'habitants et est francophone. Les députés romands ont eu la chance de pouvoir être invités à l'Assemblée nationale de Québec pour trois jours de travail avec des députés québécois, afin de discuter des problèmes communs, de leurs approches parfois similaires, parfois différentes de diverses thématiques — par exemple l'énergie, la santé, la formation, les langues, etc. Lors de ce séjour, les députés romands ont eu l'occasion, sous l'impulsion du Consulat général de Montréal, de rencontrer à la fois des dirigeants de sociétés suisses installées au Québec et des compatriotes installés au Québec pour y travailler.*

*Un des domaines qui a beaucoup retenu l'attention des Québécois a été la formation, et particulièrement l'apprentissage dual qui est en vigueur dans notre pays. En effet, le décrochage scolaire préoccupe les autorités. Le système québécois conduit une grande partie des jeunes à emprunter la voie des études longues. De ce fait, un pourcentage non négligeable de jeunes a de la peine à entrer dans le marché du travail par la suite. La formule duale que nous connaissons dans notre pays a suscité beaucoup d'intérêt et de questionnements de la part des députés québécois et la volonté de mieux le connaître, notamment par l'établissement d'échanges d'apprentis, notamment en fin de formation entre nos deux pays. Cette volonté d'échanges a été confirmée tant par l'Ambassade de Suisse à Ottawa que par le Consulat général suisse de Montréal qui souhaitent les favoriser. Les députés romands présents à ce voyage souhaitent que ce dernier ait des retombées concrètes positives, particulièrement dans le domaine touchant le travail des jeunes et désirent, par le présent dépôt, concrétiser ce souhait.*

*Si de nombreuses conventions existent entre la Suisse et le Québec pour des échanges au niveau universitaire et des HES, il n'en est pas de même pour les apprentis, à de rares exceptions près. Le présent instrument parlementaire vise à demander aux gouvernements cantonaux romands quelle est leur position à ce sujet et s'ils sont prêts à entrer dans une démarche proactive pour favoriser des échanges d'apprentis en fin de formation entre le Québec et les cantons romands. Les questions suivantes se posent par conséquent en ce qui concerne notre canton :*

- Le Conseil d'Etat est-il favorable à développer les échanges d'apprentis entre le Québec et la Suisse ?*

- *Si oui, est-il d'accord de conclure une convention entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et son équivalent québécois ?*
- *A quel horizon pense-t-il que de telles conventions pourraient être négociées ?*

*Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses prochaines réponses au travail de défrichage que les députés romands ont commencé au Québec sur ce sujet des échanges d'apprentis. A noter que la même intervention va être déposée dans les cinq autres parlements romands.*

*Souhaite développer.*

*(Signé) Fabienne Freymond Cantone et 15 cosignataires*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **1. Introduction**

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il partage pleinement les objectifs des interpellant-e-s visant le développement et l'encouragement à la mobilité internationale des apprentis-e-s vaudois-e-s. Il relève avec satisfaction l'action menée en ce sens par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) qui entre en parfaite adéquation avec la volonté des interpellant-e-s de favoriser les échanges apprentis-e-s en fin de formation entre le Québec et le Canton de Vaud.

En effet, conscient de l'importance des compétences sociales et interculturelles pour une insertion professionnelle réussie, le DFJC, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), a mis en place, depuis la rentrée scolaire d'août 2015, un projet cantonal pour la mobilité des apprentis-e-s vaudois-e-s qui complète, sur le plan de l'enseignement professionnel, le fort développement des maturités gymnasiales bilingues. Initiée par deux écoles professionnelles vaudoises, soit le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) et l'Ecole technique – Ecole des métiers de Lausanne (ETML), cette nouvelle offre de mobilité s'est entre-temps élargie au Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) et à l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM).

Dans le contexte des solutions transitoires mises en place par la Suisse après sa sortie des programmes européens Erasmus+ en 2014, ce projet vaudois a bénéficié d'une subvention, d'un montant de 631'737.- francs sur deux ans (du 1er juin 2015 au 31 mai 2017), de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) soutenue par la Confédération, anciennement Fondation ch pour la collaboration confédérale. Entre 2015 et 2017, ce sont ainsi 40 jeunes vaudois-es, apprentis-e-s médiaticiens, automaticiens, informaticiens, photographes, graphistes ou encore polydesigner 3D qui ont pu effectuer un stage certifiant de longue durée (entre trois et douze mois) dans une entreprise européenne, d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne, de France, de Belgique, du Danemark ou de Suède.

Dans ce cadre et fort du succès de ce projet pilote, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer son engagement pour assurer le développement continu de cette offre de mobilité des apprentis-e-s vaudois-e-s. Sur proposition du DFJC, il a octroyé un financement cantonal extraordinaire de 1'100'000.- visant à financer des bourses durant les quatre années scolaires de 2017-2018 à 2020-2021. Prélevé sur le préfinancement de 9'000'000.- enregistré lors du bouclage des comptes 2014 en faveur de la formation professionnelle, ce financement cantonal extraordinaire complète la demande de nouvelles subventions effectuée par la DGEP pour les années 2017-2019 auprès de la FPEM. Il permet d'élargir l'offre de mobilité internationale des apprentis-e-s à l'ensemble des écoles professionnelles et supérieures vaudoises tout en l'ouvrant à des destinations extra-européennes. C'est donc une nouvelle phase de ces mobilités qui débutent pour les quatre années à venir.

Ainsi, il apparaît que la démarche proposée par les Député-e-s Fabienne Freymond Cantone et consorts de développer les échanges d'apprentis-e-s entre la Suisse romande et le Québec s'inscrit parfaitement dans le prolongement de la dynamique initiée par le Canton de Vaud d'ouverture internationale à des destinations extra-européennes.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat souligne que l'élargissement de la mobilité internationale des apprentis-e-s au Québec poursuit l'ouverture vis-à-vis de ce pays menée dans le cadre des maturités gymnasiales bilingues français-anglais, qui intègre depuis 2016 le Canada comme destination.

Enfin, le Conseil d'Etat observe que certains membres du Forum interparlementaire romand (FIR), auquel font référence les interpellant-e-s, ont effectivement déposé simultanément des interventions parlementaires sur le même sujet dans quatre autres cantons romands (Genève, Neuchâtel, Jura, Valais), en plus d'avoir sollicité une prise de position de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

## **2. Réponse aux questions**

### **a) Le Conseil d'Etat est-il favorable à développer les échanges d'apprentis entre le Québec et la Suisse ?**

Oui, le Conseil d'Etat est favorable à l'intégration du Québec dans l'offre des destinations du programme vaudois de mobilité internationale des apprentis-e-s.

### **b) Si oui, est-il d'accord de conclure une convention entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et son équivalent québécois ?**

Le Conseil d'Etat informe que, sur la base de l'importante expérience acquise et des contacts développés entre le DFJC et les autorités canadiennes en charge de la formation dans le cadre de la mise sur pied de la maturité gymnasiale bilingue français-anglais, la DGEP a engagé auprès de l'Ambassade du Canada en Suisse, dès le mois de mai 2017 et par voie de correspondance, une demande de partenariat visant à intégrer le Québec à l'offre de mobilité internationale des apprentis-e-s.

Conformément aux précédents partenariats établis dans le cadre du programme vaudois de mobilité des apprentis-e-s, le mode de formalisation du partenariat entre le Canton de Vaud et les autorités québécoises compétentes se fondera sur la volonté commune des deux parties en fonction notamment des filières d'apprentissage concernées, de la durée des mobilités, ainsi que des modalités financières et administratives y relatives.

### **c) A quel horizon pense-t-il que de telles conventions pourraient être négociées ?**

Comme mentionné dans sa réponse à la question précédente, le Conseil d'Etat informe avec satisfaction que les démarches en vue de la formalisation d'un partenariat entre le Canton de Vaud et les autorités québécoises visant à la mobilité internationale des apprentis-e-s vaudois-e-s, ont été initiées dès le mois de mai 2017 et sont actuellement en cours.

Enfin, le Conseil d'Etat tient à remercier les interpellant-e-s pour la présente intervention et les démarches préparatoires qu'ils ont entreprises, en particulier durant la mission d'information et de contact organisée au Canada sous l'égide du Forum interparlementaire romand. Ces démarches contribuent à préparer le terrain et facilitent le travail de l'Administration cantonale dans son action en faveur de la mobilité internationale des apprentis-e-s.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 mai 2017.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*